

REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

TARN

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membresAfférents au  
Conseil  
Municipal

en exercice

Qui ont pris  
part à la  
délibération

17

17

16

DE LA COMMUNE DE SEMALENS

Séance du 25 mars 2024

Date de la convocation

13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 20h30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Annette VEITH, maire.

Date d'affichage

13 mars 2024

**Présents** : MM VEITH Annette, PLAZOLLES Éric, ALQUIER Josette, VIALA Patrick, SIRI Anne, APATOUT Aristide, CAUWET Alain, DHUICQ Jocelyne, ROUSSEL Josette, SUDÉRIE Roseline, FARRIÉ Philippe, COSTE Dominique, BAUDOUI Sophie, PORTAL Nicolas, PUGINIER Gérard.

**Absents excusés** : M. HAUTIN Jean-Jacques (procuration VIALA Patrick), DUTEIL Isabelle.

**Secrétaire de séance** : M. VIALA Patrick

2024-31

**DELIBERATION TARIFS CONCESSIONS ET COLOMBARIUM CIMETIÈRE**

Madame le Maire donne la parole à ÉRIC PLAZOLLES, qui préside la commission « cimetière ».

Il informe les membres présents que suite à la réunion de la commission cimetière en date du 29 février dernier, il a été proposé l'augmentation des tarifs des concessions dans le cimetière avec création du tarif 2.5 m<sup>2</sup> de 1 place, 30 ans ou 50 ans (ajout de la notion d'emprise au sol en fonction du nombre de places).

L'augmentation du tarif des cases au colombarium a été aussi proposé passant de 300 à 400 €.

Enfin, la mise en place d'une règle pour les dépositoires de la commune avec gratuité de 3 mois puis 50€ par mois du 4<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> mois.

**TARIFS CIMETIERE MAIRIE DE SEMALENS**

Dimensions	Durées	Tarifs
2,5 m <sup>2</sup> en 1 Place	30ans	200 Euros
2,5m <sup>2</sup> en 1 Place	50ans	250 Euros
2,5m <sup>2</sup> en 2 places	30ans	300 Euros
2,5m <sup>2</sup> en 2 Places	50ans	350 Euros
3,75m <sup>2</sup> en 3 Places	30ans	400 Euros
3,75m <sup>2</sup> en3 Places	50ans	450Euros
3,75m <sup>2</sup> en 4 Places	30ans	500 Euros
3,75m <sup>2</sup> en 4 Places	50ans	550 Euros
5m <sup>2</sup> en 5 Places	30ans	600 Euros
5m <sup>2</sup> en 5 Places	50ans	700 Euros
5m <sup>2</sup> en 6 Places	30ans	800Euros
5m <sup>2</sup> en 6 Places	50ans	900 Euros
6,25m <sup>2</sup> en 7 Places	30ans	1000 Euros
6,25m <sup>2</sup> en 7 Places	50ans	1100 Euros
6,25m <sup>2</sup> en 8 Places	30ans	1200 Euros
6,25m <sup>2</sup> en 8 Places	50ans	1300 Euros
7,5m <sup>2</sup> en 9 Places	30ans	1400 Euros
7,5m <sup>2</sup> en 9 Places	50ans	1500 Euros
<b>COLUMBARIUM</b>	30 ans	400 Euros
	<b>3 Mois</b>	<b>Gratuit</b>
<b>DEPOSITOIRE</b>	A partir du 4 <sup>ème</sup> mois et jusqu'au 6 <sup>ème</sup> mois maximum autorisé	50Euros / mois (pouvant se cumuler )

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver les tarifs revus par la commission cimetière, comme indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Annette VEITH,  
Maire

Patrick VIALA  
Secrétaire de séance



